



MRC des Pays-d'en-Haut

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

AVIS PUBLIC

AVIS

**MONSIEUR LE PRÉFET,
MESDAMES LES MAIRESSES,
MESSIEURS LES MAIRES,**

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un avis de motion et un projet de règlement peuvent être remplacés par un avis acheminé par poste recommandée au moins 10 jours avant la date de séance à laquelle l'adoption du règlement mentionné dans l'avis sera pris en considération.

Conséquemment, prenez avis que les avis de motions et les projets de règlement pour le Règlement 468-2023 sur la tarification pour l'année 2024 et Règlement 469-2023 relatif aux matières résiduelles, leur collecte et disposition sont remplacés par le présent avis afin d'être pris en considération lors de la séance extraordinaire du 31 octobre 2023.

Veillez accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

À Sainte-Adèle, le 19 octobre 2023

MRC des Pays-d'en-Haut

**M. Philippe Leclerc,
Directeur général et greffier-trésorier**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, CAROLINE AUBERTIN,
soussigné(e), de la Municipalité de Piedmont,
certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que
désigné par le conseil, le 23 oct 2023, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce

23/10/2023.